

Discours de Monsieur le Ministre de l'Energie

**Exposé des plans d'engagements portant objectifs
d'amélioration de la performance technique et économique des
concessions de l'électricité et du gaz**

Centre de formation de Ben Akoun - Salle Djediani

Alger, le 07 janvier 2019

Monsieur le Président de la CREG;

Monsieur le Président Directeur Général de la Holding Sonelgaz;

Messieurs les Présidents Directeurs généraux des filiales du groupe Sonelgaz;

Monsieur le Secrétaire Général de la fédération des travailleurs des industries électriques et gazières

Honorable assistance,

En introduction à mon propos, je voudrais saisir cette opportunité pour vous présenter, à l'occasion de la nouvelle année 2019, mes meilleurs vœux de bonheur, de paix et de santé. Je formule également le vœu que cette nouvelle année soit porteuse de progrès et de prospérité pour le secteur de l'énergie et pour notre pays d'une manière générale.

Par ailleurs, Je vous remercie pour votre présence à cette importante rencontre qui réunit l'Autorité Concédante, c'est-à-dire l'Etat, le régulateur sectoriel ainsi que le titulaire des concessions de distribution de l'électricité et du gaz.

Elle est la deuxième du genre après celle organisée, dans cette même salle, en juillet 2018.

Cette rencontre nous a permis de prendre connaissance et de débattre du bilan en matière de gestion des concessions. Elle nous a permis d'évaluer le chemin parcouru et de tracer les voies d'amélioration qui doivent non seulement asseoir de manière définitive cette nouvelle pratique de gestion et de management mais aussi s'assurer que le patrimoine public est utilisé à bon escient.

J'ai eu à vous dire à l'occasion de cette rencontre de juillet 2018 que l'Autorité Concédante, veillera de toutes ses forces à ce que la gestion des concessions de l'électricité et du gaz, confiées aux opérateurs que vous êtes se fasse en tout temps et tout lieu en totale conformité avec les lois et textes réglementaires du pays.

Comme j'ai eu à vous rappeler les orientations de son Excellence le Président de la République Monsieur Abdelaziz Bouteflika sont à l'origine des grands efforts consentis par l'Etat pour que les concessionnaires disposent de tous les moyens humains et matériels pour faire face aux obligations qui leur ont été imposées dans le cadre des plans d'engagements qu'ils ont signé avec l'Etat.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi n°02-01 du 05 février 2002, une profonde transformation s'est mise en mouvement dont l'objectif final était de mettre à disposition du citoyen algérien en tout temps, en tout lieu et au meilleur cout un service public de l'électricité et de la distribution du gaz par canalisations de grande qualité qui n'aura rien à envier à celui des pays développés.

C'est donc un immense chantier qui s'est ouvert et qui a mobilisé des ressources considérables pour relever en réalité un double défi. Celui de réussir une restructuration et une profonde transformation de l'opérateur historique – Sonelgaz - pour permettre l'émergence d'un grand groupe industriel en mesure de faire face aux enjeux économiques et technologique avec un modèle d'organisation et des instruments de gouvernance modernes et donc totalement rénovés.

Le deuxième défi n'a pas été aussi des moindres dans la mesure où pour faire une demande du marché national en forte croissance, des plans de développement dans les segments de la production et du transport et de distribution de l'électricité ainsi dans ceux du transport et de la distribution du gaz par canalisation ont été engagés et ont mobilisés des ressources financières considérables et des efforts individuels et collectifs à tous les niveaux de gestion de Sonelgaz et de ses filiales.

Je voudrais donner quelques chiffres qui illustrent les réalisations en matière de développement des activités au cœur de métier de Sonelgaz

- La puissance installée en matière de production est passée d'un peu moins de 6000 MW en 1999 à près de 19.500 MW à fin 2017. La production de l'électricité a connu un accroissement annuel moyen durant cette période de plus de 6%
- La longueur du réseau électrique toutes tensions confondues est passé de presque 200.000 km en 1999 à plus de 350.000 km en 2017 soit une croissance annuelle moyenne de 3,3%
- La longueur du réseau gaz est passé de presque 20.000 km en 1999 à plus de 120.000 km en 2017 soit une croissance annuelle moyenne de 10,6%
- Quadruplement du nombre de clients gaz qui est passé de 1.300.000 à 5.200.000 et doublement de celui de l'électricité qui est passé de 4.300.000 à 9.200.000 à fin 2017.

Ces quelques chiffres illustrent parfaitement les efforts faits et qui font de l'Algérie un pays de référence en matière de couverture du territoire pour les deux énergies. Le taux pour l'électricité est de 99% et la pénétration du gaz est de 60%.

Ces chiffres mettent également plus en évidence les difficultés à assurer un service public dans l'immensité du territoire Algérien

L'implémentation d'un service public de qualité, dont la finalité est de garantir l'approvisionnement en énergie à travers toute la chaîne de production, transport et distribution, de tous les clients dans les meilleures conditions d'équité, de continuité, de sécurité, de qualité et d'égalité de traitement dans l'accès à l'énergie et aux réseaux, passe nécessairement par une amélioration substantielle de la performance des entités et donc de la qualité de gestion des concessions de l'électricité et du gaz.

C'est à ce titre que la rencontre d'aujourd'hui prend toute son importance. Elle constitue un moment important pour l'activité de distribution de l'électricité et du gaz dans le sens où le troisième exercice d'élaboration et d'approbation des plans d'engagement d'amélioration de la performance des concessions pour le quinquennat 2019-2023 est achevé. Ce moment dénote le chemin parcouru depuis la mise en place en 2008 du régime des concessions.

Ces nouveaux plans d'engagement d'amélioration de la performance des concessions pour la période 2019-2023, répondent non seulement à des enjeux d'amélioration concrète de la qualité de service, mais constituent, avant tout, un défi primordial qui se traduira par la mise en conformité réglementaire des concessions en ciblant à terme, des niveaux de performance reconnus à l'échelle internationale.

Les objectifs contenus dans ces plans d'engagements doivent constituer des référentiels pour l'ensemble des concessionnaires. Ils devront être déclinés dans l'ensemble de leurs documents internes et serviront de base en ce qui concerne l'évaluation globale de leur performance que ce soit vis-à-vis du régulateur que vis-à-vis de l'Autorité Concédante.

Il me semble important de rappeler que l'amélioration de la performance du concessionnaire doit se traduire par la volonté de mobiliser toutes les capacités humaines et matériels pour l'atteinte des objectifs fixés. Celle-ci ne dépend pas seulement de la disponibilité des financements, mais elle requiert également d'accorder un intérêt particulier à la qualité de l'organisation et du management du concessionnaire ainsi qu'à l'amélioration de la qualité des systèmes de gestion servant de base au suivi et à l'évaluation des performances et résultats obtenus.

Le processus d'élaboration, d'approbation et de suivi des plans d'engagement du concessionnaire, amorcé depuis maintenant 13 années, doit se poursuivre et s'enrichir des enseignements tirés de l'expérience vécue lors des quinquennats précédents. Les efforts déjà entrepris par le concessionnaire méritent d'être soutenus, il est plus que nécessaire de conjuguer les efforts et de valoriser davantage cette logique de complémentarité et de synergie entre le concessionnaire qui est en charge de l'exécution du service public, l'autorité concédante et le régulateur qui ont pour mission de veiller à l'application des lois et règlements y relatifs.

Je reste convaincu que nous partageons tous la pleine conscience de l'importance du rôle et de la responsabilité que chacun devra assumer et que la concertation demeure l'approche la plus féconde pour faire aboutir, ensemble, le processus de modernisation du

service public, basé sur des règles de bonne gouvernance favorisant des décisions rationnelles et profitables, à l'ensemble de la communauté, à moyen et long terme.

Beaucoup de chemin a été parcouru depuis 2008, date de publication du décret exécutif relatif aux concessions. Il en reste encore beaucoup à accomplir pour pouvoir offrir au consommateur algérien une qualité de service qu'il est en droit d'attendre et que le distributeur, sans aucun doute, est en mesure de lui apporter.

Je souhaite plein succès à cette rencontre et je vous remercie de votre aimable attention.